

III. L'Espoir, dont le but est de mettre en garde les enfants contre les dangers des boissons enivrantes et de propager parmi eux les principes de la tempérance, a réuni, dès 1896, 1018 membres dans le canton de Vaud.

En 1898: 45 sections, avec 1559 membres, dont 992 actifs et 767 auditeurs.

IV. La Ligue antialcoolique internationale, section vaudoise, comptait en 1898 71 membres.

V. L'ordre des Bons Templiers, composé de membres abstinents pour la vie, a pour mission de relever le buveur et de combattre l'usage de l'alcool dans la société humaine; comptait dans le canton de Vaud 170 adhérents, en 1898.

Suicides.

Dans les „Fragments statistiques sur le canton de Vaud“ („Conservateur Suisse“, tome VII, page 53) on signale, dans le courant de 1796, deux suicides dans le canton et 44 morts par accidents, dont 6 tués par des chutes, étant ivres.

De 1841 à 1875, les chiffres des suicides sont tirés des rapports du Conseil d'Etat et, à partir de 1876, des publications du bureau fédéral de statistique concernant le mouvement de la population. Ils ne sont comparables entre eux que d'une manière approximative, car, dans la première période, les cas de suicides signalés sont ceux qui ont fait l'objet d'une enquête judiciaire et, dans la seconde période, les suicides sont relevés dans les déclarations médicales des causes de décès.

Voici leur nombre ¹⁾ pendant la première période:

En 1841	23	En 1859	45
„ 1842	42	„ 1860	61
„ 1843	32	„ 1861	66
„ 1844	28	„ 1862	64
„ 1845	—	„ 1863	76
„ 1846	41	„ 1864	54
„ 1847	39	„ 1865	82
„ 1848	44	„ 1866	68
„ 1849	43	„ 1867	66
„ 1850	49	„ 1868	86
„ 1851	34	„ 1869	85
„ 1852	46	„ 1870	83
„ 1853	43	„ 1871	94
„ 1854	52	„ 1872	62
„ 1855	37	„ 1873	83
„ 1856	37	„ 1874	65
„ 1857	58	„ 1875	91
„ 1858	36		

¹⁾ „Statistique du canton de Vaud“, Population, 2^e livraison, page 63 (Lausanne 1863-64). Suicides de 1844 à 1860.

Pour la deuxième période, les chiffres sont les suivants:

en 1876	90	dont	81 hommes	et	9 femmes
„ 1877	92	„	78	„	14
„ 1878	101	„	93	„	8
„ 1879	114	„	100	„	14
„ 1880	109	„	93	„	16
„ 1881	80	„	71	„	9
„ 1882	99	„	89	„	10
„ 1883	114	„	96	„	18
„ 1884	84	„	75	„	9
„ 1885	121	„	108	„	13
„ 1886	135	„	119	„	16
„ 1887	111	„	100	„	11
„ 1888	101	„	85	„	16
„ 1889	108	„	88	„	20
„ 1890	97	„	92	„	5
„ 1891	94	„	79	„	15
„ 1892	104	„	93	„	11
„ 1893	104	„	85	„	19
„ 1894	120	„	103	„	17
Totaux	1978		1728		250
			87 %		13 %

Nombre moyen annuel des suicides, par district, relativement à 100,000 habitants, pendant la période de 1876 à 1894:

	Par 100,000 hab.	Moyenne annuelle en nombre absolu
1 ^o District de Cossonay	57	6.6
2 ^o „ „ Morges	55	8
3 ^o „ „ Lavaux	55	5.5
4 ^o „ „ Nyon	51	6.8
5 ^o „ „ Lausanne	50	20.2
6 ^o „ „ Rolle	47	2.8
7 ^o „ „ d'Aigle	42	7.9
8 ^o „ „ d'Orbe	38	5.4
9 ^o „ „ de Vevey	38	10
10 ^o „ „ Grandson	36	5
11 ^o „ „ d'Yverdon	34	5.6
12 ^o „ „ de Moudon	33	4
13 ^o „ „ d'Echallens	32	3.2
14 ^o „ „ d'Aubonne	31	2.7
15 ^o „ „ d'Oron	31	2.1
16 ^o „ „ de Payerne	30	3.3
17 ^o „ „ du Pays-d'Enhaut	28	1.3
18 ^o „ „ d'Avenches	26	1.4
19 ^o „ „ de La Vallée	26	1.5

Ce qui impressionne à première vue dans cette statistique, c'est la quantité extraordinaire des suicides dans le canton (42.9 par cent mille âmes de population). Elle dépasse de beaucoup la moyenne la plus élevée des pays européens (Saxe 38.4, Danemark 25.7). Elle est près du double plus grande que la moyenne

suisse (22.8). Par contre, elle se rapproche de celle des deux cantons romands et protestants, Neuchâtel (43.6) et Genève (36).

Cette dernière constatation nous permet de remettre la question à son vrai point. De nombreux facteurs faussent la statistique des suicides, et il est indispensable, avant d'interpréter les chiffres, de savoir dans quelles conditions ils ont été donnés.

Notre moyenne est élevée parce que les déclarations de décès sont exactes et complètes. Les médecins peuvent inscrire cette triste cause de mort, sans froisser les sentiments religieux et sans blesser l'honneur des familles.

Dans les cantons catholiques, il n'en est pas de même. L'„Annuaire statistique suisse“ (1896, page 47) fait remarquer que „les cantons qui figurent avec la plus forte proportion d'accidents mortels sont aussi ceux qui accusent le chiffre le moins élevé de suicides. On se demande si quelquefois, pour épargner à la famille d'une personne qui, dans un état de mélancolie ou pour un autre motif, s'est donnée la mort, le décès n'a pas été indiqué et enregistré à l'état civil comme suite d'un accident, ce qui, dans ce canton, ferait augmenter le nombre des accidents et diminuer celui des suicides. Il suffirait, en effet, dans les cantons peu peuplés, d'une substitution semblable pour expliquer la différence que l'on y observe dans la fréquence des accidents et des suicides.“

Le diagramme de l'Atlas graphique suisse de 1897 (planche X) montre que si le canton de Vaud est, pour la période décennale de 1885 à 1894, au premier rang pour les suicides (42 par 100,000 habitants) et Uri au dernier rang, avec 5 suicides par 100,000 habitants, Vaud ne présente que 54 accidents mortels, pendant qu'Uri annonce 85 accidents par 100,000 âmes. La mortalité par suicide ne doit donc pas différer beaucoup dans les divers cantons.

Si la moyenne vaudoise des suicides n'est pas exceptionnelle, il est cependant certain qu'elle est considérable et qu'elle témoigne d'un mauvais état social. Depuis une vingtaine d'années, le nombre relatif des suicides a peu varié; mais il a une tendance à augmenter. Les causes en sont multiples; les principales sont l'augmentation des maladies mentales, les passions, l'hérédité et l'âpreté de la lutte pour l'existence.

Le Dr Guillaume, dans son étude sur les suicides en Suisse (analysée par le Dr Carrière, „Gazette de Lausanne“, août 1895), trouve que sur 100 suicides dont la cause est connue, 38 sont la conséquence de maladies mentales, 27 sont dus à l'alcoolisme, 2.3 ont été mis à exécution par des gens simplement fatigués de l'existence; 10 sont dus à une maladie organique, 10 au chagrin et au deuil, 8 aux remords et enfin 2.4 à un amour malheureux.

Les documents nous font défaut pour établir l'étiologie exacte des suicides dans notre canton, mais il est probable qu'elle se rapproche de celle indiquée par le savant directeur du bureau fédéral de statistique.

En 1844, sur 28 suicides (H. 23, F. 5) il y en a eu 10 (H. 9, F. 1), soit le 35 % causés par l'ivrognerie.

Le fait que, de 1876 à 1894, il y a eu 1728 suicides d'hommes (87 %) pour 250 suicides de femmes (13 %) laisse supposer que l'intempérance doit être incriminée dans une grande proportion.

Pour supprimer une des causes les plus actives du suicide, celle de la suggestion, les hygiénistes ont demandé aux journaux de ne pas annoncer les cas de suicide et de ne pas en donner des récits dramatiques qui entraînent souvent à une résolution désespérée les malheureux encore hésitants. La presse n'a malheureusement pas encore entendu cet appel.

Genres de suicide dans les dix dernières années.

	Pendaison			Armes à feu			Submersion			Instruments tranchants			Ecrasement (chemin de fer principalement)			Empoisonnement			Asphyxie			Chute			Combustion			Résumé		Total des Suicides
	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.	Total	H.	F.				
1889	52	7	59	18	1	19	12	5	17	1	1	2	2	—	2	—	3	3	2	—	2	1	—	1	—	—	—	88	17	105
1890	62	1	63	11	—	11	11	1	12	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	85	3	88
1891	48	3	51	10	—	10	6	6	12	6	1	7	2	1	3	—	—	—	2	—	2	1	1	2	1	—	1	76	12	88
1892	52	6	58	17	—	17	14	3	17	2	—	2	3	—	3	1	1	2	2	2	4	1	—	1	—	—	—	92	12	104
1893	42	5	47	14	—	14	19	6	25	3	1	4	1	1	2	2	1	3	3	—	3	—	1	1	—	—	—	84	15	99
1894	65	8	73	21	1	22	20	3	23	—	—	—	2	1	3	1	4	5	—	1	1	—	—	—	—	—	109	18	127	
1895	50	1	51	16	—	16	13	2	15	5	—	5	1	1	2	—	2	2	—	1	1	—	—	—	—	—	85	7	92	
1896	58	2	60	22	—	22	8	6	14	5	1	6	6	1	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	100	12	112	
1897	48	6	54	24	—	24	13	5	18	2	—	2	—	—	—	—	1	1	1	1	2	—	1	1	—	—	88	14	102	
1898	42	6	48	14	1	15	11	5	16	1	1	2	—	—	—	2	2	4	1	2	3	—	—	—	1*	—	1	72	17	89
Total	519	45	564	167	3	170	127	42	169	26	5	31	17	5	22	6	14	20	11	8	19	3	5	8	3	—	3	879	127	1006

*) Par dynamite.

Ce tableau synoptique des modes de suicide dans les dix dernières années ne diffère pas de celui des pays d'Europe. La pendaison est le mode d'exécution le plus fréquent (56 %). La submersion et l'emploi des armes à feu viennent ensuite, mais dans une plus faible proportion (17 % pour chacun). Les femmes ne se servent guère des instruments tranchants, elles préfèrent le poison. Les asphyxies par le charbon sont rares.

Décès causés par affections aiguës des voies respiratoires.

De l'année 1876 à 1893, la moyenne des décès causés par ces affections relativement à 10,000 habitants a été la suivante:

1° Dans le canton	19
2° Dans les districts de montagnes:	
La Vallée	14
Pays-d'Enhaut	32
3° Dans les districts de plaine et de montagne:	
Aigle (Ormonts)	18
Grandson (Ste-Croix)	18
4° Dans les districts au-dessus de 500 mètres sans lacs:	
Oron	14
Cossonay	18
Moudon	18
Echallens	19
Aubonne	20
Orbe	20
Payerne	23
5° Dans les districts riverains du lac de Neuchâtel (400 à 700 m.):	
Avenches	17
Yverdon	17
6° Dans les districts riverains du lac Léman (300 à 800 m.):	
Nyon	15
Lavaux	19
Morges	19
Vevey	22
Rolle	24
7° Dans le district de Lausanne	23

Décès causés par des affections cardiaques.

De 1877 à 1893, les décès par affections cardiaques ont été en moyenne annuelle sur 10,000 habitants:

1° Dans le canton	11
2° Dans les districts de montagnes:	
Pays-d'Enhaut	7.5
La Vallée	7.6

3° Dans les districts plaine et montagnes:

Grandson	6.6
Aigle	10.5

4° Dans les districts au-dessus de 500 m. sans lac:

Cossonay	8.5
Oron	8.9
Aubonne	9
Moudon	9.6
Orbe	11.9
Payerne	13
Echallens	14.3

5° Dans les districts riverains du lac de Neuchâtel (400 à 700 mètres):

Avenches	9.9
Yverdon	11.3

6° Dans les districts riverains du Léman (300 à 800 m.):

Lavaux	10.1
Vevey	13
Rolle	13.1
Nyon	16.6
Morges	17.7

7° Dans le district de Lausanne 14.4

Maladies communiquées par les animaux.

1° **Rage.** La rage était fréquente dans les siècles derniers chez les chiens, les chats, les renards et les loups. En 1676, le Dr *Johannes Petrus d'Apples* prend pour sujet de sa thèse inaugurale, la question de la rage (Lausannensi, Rabie canine).

En 1761, les instructions populaires sur les moyens de se préserver de la rage furent publiées par le Dr *Tissot* dans son „Avis au Peuple“. Il recommandait entre autres de faire enfermer le chien mordeur pour s'assurer s'il est enragé ou s'il ne l'est pas. Il blâmait ceux „qui se servent du droit que la loi leur accorde de faire tuer le chien et qui par là restent dans l'incertitude sur son état et sur leur sort, incertitude effrayante et qui peut avoir des suites fâcheuses indépendantes de tout venin“.

En 1797, le collège de médecine de Lausanne, d'ordre du Conseil de Santé de la ville et République de Berne, fait paraître les „Instructions pour traiter les personnes mordues par un chien enragé“.

Les mesures préventives imposées par les lois sanitaires cantonales (1803, 1850, 1886), par la loi fédérale sur les épizooties (1886), l'enregistrement, les impôts sur les chiens, la surveillance des autorités, ont fait disparaître la rage du canton. Malheureusement on ne peut empêcher les chiens errants des Départements français limitrophes ou des cantons voisins de pénétrer parfois chez nous et d'y apporter la rage.